



## Newsletter rétrospective de 2022

### Le rôle de la Cnil dans la protection des données

Pour cette newsletter dédiée à l'année 2022, le Cabinet DC Avocat souhaite mettre en avant le rôle de la **Cnil** dans la protection des données personnelles.

Créée en 1978 par **la loi Informatique et Libertés**, la Cnil est une autorité administrative indépendante qui joue le rôle de régulateur des données personnelles en France.

Elle réalise ses missions autour de 4 axes :

- informer et protéger les droits des personnes ;
- accompagner la conformité des organismes publics et privés, conseiller les pouvoirs publics ;
- anticiper les nouveaux usages et contribuer à l'innovation ;
- contrôler et sanctionner les organismes non conformes au RGPD et à la loi Informatique et Libertés.

Avec une composition de 18 membres et un budget annuel de 24 millions d'euros, la Cnil met en oeuvre des actions variées pour sensibiliser tant les particuliers que les professionnels sur toutes les problématiques liées à la protection des données.

La Cnil s'illustre comme un organe indispensable dans un contexte où le volume mondial des données ne cesse d'augmenter.

#### Quelques articles DC Avocat publiés en 2022

- Mise en demeure par la Cnil : la non-conformité de Google Analytics ;
- Une société sans cookies ? ;
- Les cyberattaques des établissements de santé et la protection des données de santé.

#### Les chiffres clés de l'année

**832 millions d'euros** : c'est le montant total des pénalités infligées aux entreprises en 2022 pour manquement au RGPD selon une estimation d'Atlas VPN ;

**265 millions d'euros** : c'est l'amende prononcée par la Cnil irlandaise à l'encontre de Meta.

#### Actualités

Manquement au RGPD : la société Discord sanctionnée d'une amende de **800 000 euros** ;

Manquement au RGPD, la société Free sanctionnée par la Cnil de **300 000 euros**.



## Le saviez-vous ?

Depuis le 27 décembre 2022, les anciennes clauses contractuelles types de la Commission européenne ne peuvent plus être utilisées pour encadrer des transferts de données hors de l'Union européenne.

Il s'agissait des deux modèles de clauses initialement prévus par la Commission européenne pour encadrer le transfert de données entre deux responsables de traitement, et un responsable de traitement et un sous-traitant.

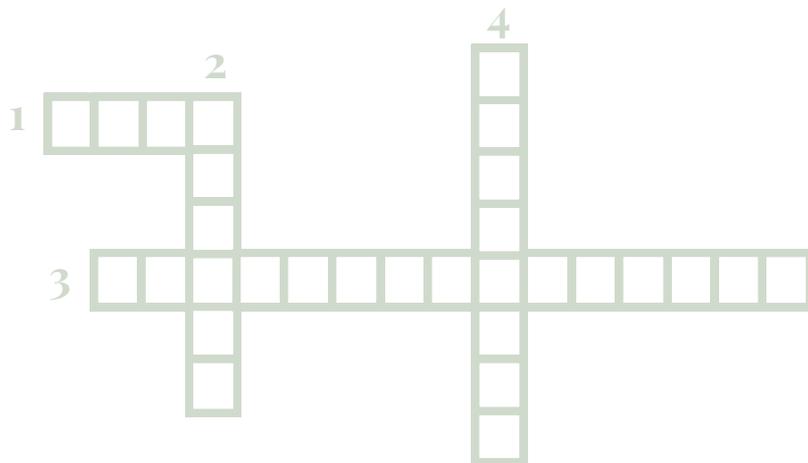
Dorénavant, seules les clauses mises à jour en 2021, ou l'utilisation d'un autre outil de transfert seront valables.



En 2022, le cabinet DC Avocat a assisté à de nombreux évènements tels que :

- le salon Transformation du droit les 17 et 18 novembre 2022 ;
- la Conférence "Élaborer l'éthique du numérique éducatif : un défi collectif" de la Cnil le 7 novembre 2022 ;
- la Conférence Tradata 2 à Athènes le 14 octobre 2022.

## Les mots croisés du RGPD



1. Guide de la protection des données
2. Ce que l'on souhaite protéger
3. Un responsable de traitement se doit de la garantir lors d'un traitement
4. Mesure prise par la Cnil

Cette newsletter est éditée par Maître Debora Cohen

Site : [www.dcavocat.com](http://www.dcavocat.com)

P. : +33 (0) 6.50.08.23.47

Mail : [debora.cohen@dcavocat.com](mailto:debora.cohen@dcavocat.com)



DC Avocat